



Conditions générales de vente Dental 3D SARL

Article 1 : opposabilité des conditions générales

En passant commande auprès de Dental 3D SARL, notamment par l'envoi d'empreinte dentaire accompagnée le cas échéant du bon de commande, le client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans restriction.

Article 2 : commande

2-1. Toute commande, même non rédigée sur un bon de commande Dental 3D SARL est soumise aux présentes conditions générales et ouvre droit à facturation des travaux confiés.

2-2. Toute commande est passée ferme et ne peut donner lieu à annulation totale ou partielle que si elle intervient dans les 12h suivant sa réception au siège de Monaco.

2-3. Dental 3D SARL n'est responsable ni du remplissage du bon de commande ni de la qualité des empreintes et des modèles envoyés par le client qui ont une incidence sur la parfaite adaptation en bouche. Avec l'accord du client, Dental 3D SARL pourra lui retourner les empreintes et modèles défectueux.

2-4. Toute commande livrée sera considérée comme acceptée.

Article 3 : métaux précieux

3-1. Dans le cas de travaux sur métaux précieux ou semi-précieux, le taux de perte appliqué lors de la coulée et du grattage sera de 25% (taux pratiqué par l'ensemble de la profession).

3.2. Dans le cas de travaux refaits, après récupération du travail initial, Dental 3D SARL se réserve la possibilité de refacturer les nouvelles pertes occasionnées.

Article 4 : prix - facturation - conditions de règlement

4-1. Les prix applicables, dont le client reconnaît avoir été préalablement informé, sont ceux en vigueur au jour de la passation de la commande.

4-2. Une facture récapitulative des bons de livraisons est éditée chaque fin de mois et est payable à réception.

4-3. A défaut de règlement à échéance, l'intégralité des sommes dues au titre des commandes en cours sera immédiatement exigible sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

4-4. Toute facture totalement ou partiellement impayée à échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux légal et sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts.

Article 5 : garanties - entendues et exclusions

5-1. Les travaux réalisés sont garantis 2 ans à compter de leur livraison. Exceptions : travaux provisoires (3 mois), travaux en résines (1 an), réparations (3 mois).

5-2. Aucun avoir ne sera consenti sur les travaux retournés par le client pour quelque motif que ce soit. Dans le cadre de la garantie, Dental 3D SARL s'engage à refaire ou à modifier ses prothèses jusqu'à parfaite adaptation en bouche.

5-3. Tout retour à Dental 3D SARL de travaux à modifier ou à refaire devra comprendre l'intégralité des travaux préalablement effectués (modèles en plâtre haut et bas d'origine, prothèses...etc.) avec le numéro de la commande d'origine. Dans le cas contraire, Dental 3D SARL facturera l'ensemble des travaux nouvellement réalisés.

5-4. Toute modification de préparation des dents par rapport au modèle initial, tout changement par rapport à la prescription initiale (nature du travail, teinte avec envoi d'une nouvelle empreinte) entraînera une nouvelle facturation des prothèses réalisées.

5-5. Aucune garantie ne s'appliquera sur les travaux prothétiques non posés en bouche passé un délai d'1 mois après leur livraison.

5-6. En cas de contraintes techniques liées à l'empreinte ou à la prescription (empreinte en alginate, mauvaise empreinte, pilier en plâtre, etc...), Dental 3D SARL se réserve le droit de ne pas garantir les travaux confiés et en avise le client préalablement à leur réalisation.

5-7. En cas d'envoi contre-remboursement les frais du contre-remboursement seront automatiquement à la charge du client (services de la Poste, DHL, Ciblex, Chronopost, TNT, UPS...).

Article 6 : délais

6-1. Les délais d'exécution et de livraison des travaux sont donnés au Client à titre indicatif.

La responsabilité de Dental 3D SARL ne peut être engagée dans les cas suivants :

- retard de livraison imputable au transporteur ;
- retard d'exécution ou de livraison dus à des événements fortuits (accident, grève, etc...) ou à ces cas de force majeure (intempéries, incendie, catastrophe naturelle, etc...).

6-2. Tout dépassement de ces délais ne pourra donner lieu ni au versement par Dental 3D SARL de dommages et intérêts ni à la résiliation de la commande passée par le client.

6-3. Une commande mal ou insuffisamment libellée par le praticien prescripteur pourra entraîner un retard de livraison indépendant de notre volonté.

Article 7 : litige

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation de tout ou partie du présent contrat, les parties conviennent expressément que seront seuls compétentes les Juridictions de la Principauté de Monaco. Le droit applicable est le droit Monégasque, quelle que soit la nationalité du client.